

Compte-rendu de séance du Conseil municipal

Séance du samedi 3 juillet 2021

L'an 2021 et le 3 juillet à 11 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de BORGEO Martine, Maire.

Présents : Mme BORGEO Martine, Maire, Mmes : ANCIEUX Delphine, BOUHERAOUA Delphine, DERRIENNIC Véronique, FONTAINE Stéphanie, GOURJON Josiane, LIMERMONT Roselyne, MM : BRIAL Fabrice, DOCHY François, GRÉVIN Thierry, KACEL Philippe, VERVAEKE François, VUILLERMOZ Yoland

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 13

Date de la convocation : 28/06/2021

Date d'affichage : 01/07/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PRÉFECTURE DE BEAUVAIS

le : 05/07/2021

A été nommée secrétaire : Mme FONTAINE Stéphanie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2021_33 - Délibération Réfection des allées du cimetière

2021_34 - Délibération Demande de subvention au Conseil départemental pour les travaux du cimetière

2021_35 - Délibération Travaux sur le terrain de tennis

2021_36 - Délibération Demande de prise en charge du dépôt de tôles en fibrociment par la Communauté de Communes du Pays de Bray

2021_37 - Délibération Désignation du coordonnateur communal pour le recensement 2022

DIVERS

Madame le Maire demande à l'assemblée réunie d'observer une minute de silence à la suite du décès de Monsieur Hugues HUILARD survenu le lundi 28 juin 2021. Hugues HUILARD était Conseiller municipal.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 28 mai 2021 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2021_33 - Délibération Réfection des allées du cimetière

Afin de réaliser la réfection des allées du cimetière de Saint-Pierre-ès-Champs, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Jardi-Paysage d'un montant de 12 649,26 € HT soit 15 179,11 € TTC. Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal d'engager les travaux sur la base de ce devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

À l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2021_34 - Délibération Demande de subvention au Conseil départemental pour travaux du cimetière
Afin de financer les travaux du cimetière de Saint-Pierre-ès-Champs, Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

Pour un montant de travaux estimés à 12 649,26 HT
Correspondant au devis présenté par : JARDI-PAYSAGE
FINANCEMENT

Conseil départemental : 4 933,24 € HT (39%)

Fonds propres commune : 7 716,05 € HT (61%)

TOTAL HT : 12 649,26 € HT (100%)

Le Conseil municipal sollicite Madame la Présidente du Conseil départemental au titre de l'aide aux communes. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

À l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2021_35 - Délibération Travaux sur le terrain de tennis

M Fabrice BRIAL ayant présenté cinq devis différents de travaux sur le terrain de tennis dont deux de rénovation, deux de réfection et un de reconstruction, Madame le Maire demande à chaque membre du Conseil d'exprimer son choix favori parmi ces cinq différentes options.

À l'unanimité, le Conseil municipal opte pour le devis de rénovation de l'entreprise DL Marquage d'un montant ajustable de 6 363,20 € HT soit 7 635,84 € TTC en soulignant que cette entreprise a fait la démarche de se rendre sur place contrairement à l'autre devis de rénovation qui n'est qu'un estimatif d'après photos.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

À l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2021_36 - Délibération Demande de prise en charge du dépôt de tôles en fibrociment par la Communauté de Communes du Pays de Bray

Madame le Maire relate le dépôt sauvage d'une centaine de tôles en fibrociment sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-ès-Champs. Madame le Maire a déposé plainte à la gendarmerie du Coudray-Saint-Germer et sollicité un devis pour connaître le coût d'enlèvement de ces tôles qui présentent un danger de salubrité publique.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil afin de solliciter une prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Bray dont c'est l'une de ses compétences.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

À l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2021_37 - Délibération Désignation du coordonnateur communal pour le recensement 2022
À l'instar de Laurie ROLLAND qui était le coordonnateur communal du recensement initialement prévu en 2021, Madame le Maire demande l'accord au Conseil municipal afin que le secrétaire, M Laurent KILLI, soit désigné coordonnateur communal pour le recensement désormais programmé en 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et désigne M Laurent KILLI coordonnateur communal pour le recensement 2022.

À l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DIVERS :

- Madame le Maire demande au Conseil municipal de réfléchir à l'acquisition de bancs à installer sur le site des Tourbières.
- Madame le Maire précise que les avenants pour la reprise des travaux de l'église ont été signés.
- La commune a bien reçu la subvention du Conseil départemental d'un montant de 5 850 € pour l'acquisition du tracteur tondeuse.
- Par ailleurs, Madame le Maire évoque le rendez-vous pris le 26 juillet pour le nettoyage de la cuve à fioul. M VIEREN, le plombier a dû intervenir trois fois cet hiver pour nettoyer les filtres de la chaudière.
- Madame le Maire fait également part au Conseil municipal de la demande de Mme BURN afin d'obtenir le comptage de vitesse des véhicules effectué dans la rue de Montel par le Département. Madame le Maire en profite pour souligner que les vitesses relevées ne traduisent pas d'excès particuliers.
- Madame le Maire évoque le démarrage des travaux du local poubelles aux Binaux. L'artiste Patricia LEMORT réalisera une œuvre en trompe-l'œil pour masquer les parpaings. Cette artiste a par exemple réalisé le décor en trompe l'œil de certains transformateurs électriques dans la région.

Séance levée à : 12:15

En mairie, le 05/07/2021

Le Maire

Martine BORGEO

